

ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Mouvement ATD Quart Monde Suisse approuve la nouvelle loi sur les allocations familiales et recommande, comme d'autres organisations amies, le oui à de plus justes allocations familiales lors de la votation du 26 novembre prochain.

Les membres actifs du Mouvement, dont beaucoup sont touchés par la pauvreté, défendent depuis longtemps le principe « un enfant – une allocation », car l'attitude solidaire et la cohésion entre concitoyens responsables peuvent conduire durablement à des progrès probants dans l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

C'est une question de droits de l'homme et en particulier de droits fondamentaux pour les enfants. Depuis des années déjà nous affirmons que la politique familiale suisse peut et donc doit défendre le droit de chaque enfant à grandir dans sa famille. L'une des conditions à cela est la garantie d'un revenu régulier et suffisant pour toute la famille. Le droit à une allocation familiale doit exister pour chaque enfant indépendamment de la place et des heures de travail des pères et mères.

La nouvelle loi concrétise ces principes dans une large et décisive mesure, mais pas entièrement. C'est une aide pour les enfants des employés et des personnes cotisant à l'AVS sans exercer une activité professionnelle. Mais elle n'est d'aucun secours pour les travailleurs indépendants (sauf ceux qui travaillent dans l'agriculture.) Des problèmes de financement, typiquement helvétiques,

tout comme la politique unilatérale des associations défendant les intérêts des travailleurs indépendants semblent être un obstacle à cela. Pourtant il faut se rendre compte que parmi eux on trouve, dans l'artisanat, le domaine artistique et le divertissement, beaucoup de parents se débattant dans des conditions financières précaires.

ATD Quart Monde se doit, en lien avec cette nouvelle loi, de soulever une question en rapport avec l'aide sociale. Dernièrement les directives de la Conférence suisse des Institutions d'Action Sociale (CSIAS) ont suggéré de diminuer les prestations de l'aide sociale et plusieurs cantons en ont profité pour les réduire encore davantage. Ces restrictions touchent de nombreuses familles et personnes seules avec enfants. Les nouvelles allocations familiales seront certes prises en compte dans le calcul de l'aide sociale accordée, ainsi pour ces familles la nouvelle loi ne représentera aucun bénéfice. Ne serait-il donc pas judicieux de repenser les directives de la CSIAS et des Cantons dans cette perspective et dans l'intérêt des enfants et des familles ?

Malgré toutes les questions qui se posent encore, ATD Quart Monde soutient cette nouvelle loi avec force. La direction prise est assurément la bonne. Tous nous avons à garder le cap et à nous engager pour aller encore plus loin.

Hans-Peter Furrer
Président d'ATD Quart Monde Suisse